



Résidence de tourisme 3***

Le Critérium II

Val Cenis Immobilier

Rue de la Mairie

73480 LANSLEVILLARD

Tél. : 04 79 05 82 14 - 06 99 86 95 22

Formule d'acquisition « Plaisir »

Ce dont vous bénéficiez :

- ✓ Récupération de la TVA
- ✓ Loyer annuel fixe garanti
- ✓ 4 semaines d'occupation incluses
- ✓ Avantage "Privilège" : remise sur vos semaines de locations, hors semaines propriétaires
- ✓ Occupation propriétaire "Hors saison"

Récupération de TVA* (sous réserve d'éligibilité) :

- ✓ Déduction de 19,6% du montant global de votre investissement (appartement, parking, mobilier, équipement)
- ✓ Applicable pour les propriétaires étrangers

Le loyer :

- ✓ Loyers définis en fonction du type de votre appartement (2 pièces, 3 pièces, ...)
- ✓ Versement de vos loyers en deux fois : 15 mai et 15 octobre
- ✓ Révision des loyers tous les 3 ans en fonction de l'indice I.R.L., suivant contrat.

Occupation propriétaire :

Inclus dans cette formule d'acquisition :

- ✓ 4 semaines par an :
 - Hiver : 1 semaine haute et 1 semaine moyenne saison
 - Été : 1 semaine haute et 1 semaine moyenne saison
- ✓ Avantage « Privilège » : remise de 20% sur le tarif public sur toutes vos autres réservations durant les saisons d'hiver et d'été.
- ✓ Occupation propriétaire « Hors Saison » : 15 €uros par capacité du logement et par semaine, non divisible, du 1^{er} mai au 15 juin et du 1^{er} septembre au 15 décembre.

Bail commercial :

Durée du bail initial	9 ans ou 11 ans
Participation aux charges de copropriété	15€/m ² habitable/an